

LES CÉRÉALES

LA COMMISSION DU BLÉ—RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CONTINGENTS DE LIVRAISON AUX MOULINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Le ministre du Commerce a-t-il quelque chose à nous annoncer au sujet de l'enquête qu'il allait faire, selon sa déclaration d'hier, sur la mise en vigueur éventuelle de contingents, par la Commission du blé, conformément à la loi interprétée dans ce sens par la Cour suprême du Canada, ou sur la répudiation éventuelle de la loi, conformément au rapport non révélé du comité de l'agriculture?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): La loi n'a pas été répudiée.

M. Argue: Ces contingents sont-ils appliqués actuellement comme auparavant?

L'hon. M. Churchill: La Commission du blé n'a pas modifié sa façon d'agir.

M. Argue: Les lois sont-elles appliquées?

L'hon. M. Churchill: J'ai dit que la loi n'avait pas été répudiée. En d'autres mots, cela veut dire que la loi est appliquée.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

CANADAIR—À PROPOS D'UN CONTRAT RELATIF À DES AVIONS DE COMBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aurais une question à poser au ministre de la Production de défense au sujet du contrat relatif à des avions de combat qui a été accordé à Canadair l'an dernier. A-t-il été jugé nécessaire de hausser le prix du contrat et, dans le cas de l'affirmative, ce prix est-il maintenant supérieur aux soumissions de De Havilland et A.V. Roe?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): La réponse est non.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je demander au ministre des Finances s'il est exact qu'il a déclaré à Terre-Neuve que le gouvernement a l'intention de rétablir les droits de la province sous l'empire de l'article 29 des conditions de l'union?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je dois refuser de mordre à cet appât. Pendant mon séjour à Terre-Neuve,

[L'hon. M. Monteith.]

j'ai cité le texte de la loi adoptée à la session de 1959 du Parlement. J'ai signalé également que le gouvernement respecte les instructions du Parlement et les décisions de la Chambre. C'est ce qu'il fera à la prochaine conférence.

L'hon. M. Pickersgill: En d'autres termes, le ministre n'a pas promis de rétablir les droits de Terre-Neuve.

L'hon. M. Fleming: Ce propos est non seulement intolérable mais il constitue une entorse à la vérité. Le fait est que la mesure prise l'an dernier par le Parlement et décidée par le Parlement est parfaitement conforme aux conditions de l'union et aux recommandations de la commission royale. Elle ne comporte aucune répudiation. L'honorable député n'a nul droit en vérité ni en fait de formuler une telle assertion. Ce qu'on a voulu faire à l'époque a été inscrit dans les statuts du Canada et ces lois seront appliquées, je vous l'assure.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une interprétation intolérable des faits.

L'hon. M. Fleming: C'est une excuse intolérable pour une question à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les honorables députés se souviendront sans doute que la Chambre a consacré un certain temps au cours de la dernière session au même débat qu'on semble être en train de soulever.

LES DROITS DE L'HOMME

MESURE AYANT POUR OBJETS LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mardi 5 juillet, sur la motion de M. Diefenbaker en vue de la 2^e lecture du bill n^o C-79, ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Durant les quelques minutes où j'ai parlé mardi soir, j'ai exposé brièvement l'attitude du gouvernement et le projet législatif que nous avons dans l'idée en rédigeant et en présentant cette déclaration des droits au Parlement. On pourra trouver mes observations à la page 6038 du compte rendu.

Pendant ces quelques minutes, j'ai aussi tenté d'exposer la véritable nature de l'inquiétude qu'a voulu exprimer le chef de l'opposition dans ses premières observations, à savoir qu'il serait nécessaire de modifier la loi sur les mesures de guerre afin d'enlever au gouverneur en conseil le pouvoir de priver un citoyen canadien de sa citoyenneté par décret du conseil. J'ai signalé que cette